

Tara Muret Trail

10^{ième} édition

Règlement

TARAHUMARAS
ESPRIT D'ENDURANCE

Règlement : Tara Muret Trail

SOMMAIRE

• Nom, date et itinéraire	3
• Conditions de participation	3
• Rappel des catégories d'âges	4
• Inscription et droits d'engagement	5
• Annulation de la part d'un participant et conditions de remboursement	5
• Ravitaillements	6
• Récompenses	6
• Chronométrage et dossard	6
• Matériel	7
• Assurances	7
• Signalisation et balisage	7
• Sécurité	8
• Remise des dossards	8
• Abandon	8
• Modification du parcours	8
• Droit à l'image	8
• Pénalités et disqualifications	8
• Éthique de course	9
• Reconnaissance des parcours	9
• Acceptation du règlement	9
• Loi Informatique et Liberté	9
• Règlement animations pour enfants TMT 2026	10

TARAHUMARAS
ESPRIT D'ENDURANCE

Règlement : Tara Muret Trail

● Nom, date et itinéraire

Le Tara Muret Trail (TMT) est une course pédestre sur sentiers et chemins (80%) et petites routes (20%) organisée par le **TARAHUMARAS MURET CLUB**.

Pour **2026**, la date retenue est le **samedi 7 février 2026**.

Trois épreuves chronométrées sont proposées :

La **RARAMURI** de **28 KM** et 600m D+, heure de départ **16h**.

La **SIERRA** de **18 KM** et 400m D+, heure de départ **17h15**.

La **BARRANCA** de **13 KM** et 200m D+, heure de départ **16h45**.

Les parcours empruntent le centre ville de Muret, les coteaux et les bords de la Garonne entre Muret, Estantens, le Fauga, (l'Aouach). Les itinéraires sont disponibles sur le site internet Tarahumarasmuretclub.fr

● Conditions de participation

La **BARRANCA** de 13km est ouverte aux personnes nées en 2009 ou avant (catégories Cadets à Masters)

La **SIERRA** de 18km est ouverte aux personnes nées en 2007 ou avant (catégories Juniors à Masters)

La **RARAMURI** de 28km est ouverte aux personnes nées en 2004 ou avant (catégories Espoirs à Masters)

En plus les **Mineurs le jour de la course** doivent présenter une **autorisation parentale signée par au moins un représentant légal**

« Ex : Nous autorisons notre enfant NOM Prénom né le JJ/MM/AAAA à participer à la course La **BARRANCA** de 13km organisée par le Tarahumaras Muret Club le 07/02/2026 à 16h45 ».

L'autorisation devra être remplie sur le site de **Chronostart** pour validation de l'inscription

De plus, les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

a) Pour les licenciés FFA :

- D'une photocopie d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA ou « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

* Nota : Conformément aux Règlements Généraux de la FFA (Article 2.5 Sport entreprise), la licence Athlé entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraités, à leur conjoint et enfant.

Règlement : Tara Muret Trail

b) Pour les non licenciés ci-dessus :

- **Majeurs : Obligation** se connecter dans les 3 mois précédent la compétition sur la plateforme web dédiée : pps.athle.fr afin d'établir son attestation PPS.

Les PPS et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription sur internet.

- **Mineurs : - Obligation** de présenter une attestation signée par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur, confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

● Rappel des catégories d'âges

Les catégories se déterminent en fonction de l'âge atteint au cours de l'année civile N et prennent effet au 1^{er} septembre de l'année N-1.

Catégories	Code	Année naissance
U7 Baby athlé	BB	2020 et après
U10 Eveil Athlé	EA	2017 à 2019
U12 Poussins	PO	2015 à 2016
U14 Benjamins	BE	2013 à 2014
U16 Minimes	MI	2011 à 2012
U18 Cadets	CA	2009 à 2010
U20 Juniors	JU	2007 à 2008
U23 Espoirs	ES	2004 à 2006
Seniors	SE	1992 à 2003
Masters	MA	1991 et avant

Nota : Les catégories d'âges sont définies par la circulaire Administrative téléchargeable sur le site internet de la FFA.

● Inscription et droits d'engagement

Comprenant un lot, le chronométrage par puce électronique, les ravitaillements et un ravitaillement spécial + Boissons à l'arrivée.

Règlement : Tara Muret Trail

La RARAMURI 28 KM : 28,00 €

La SIERRA 18 KM : 18,00 €

La BARRANCA 13 KM : 13,00 €

Les inscriptions devront être effectuées uniquement par internet via :

Via notre site : <http://www.tarahumarasmureclub.fr>

Ou directement le site du Chronométrateur : <http://www.chrono-start.com>

PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE

● **Annulation de la part d'un participant et conditions de remboursement**

La demande d'annulation sera prise en compte jusqu'au 30 janvier 2026.

Seules les demandes de remboursement directement liées aux raisons graves suivantes seront prises en compte par l'organisateur : accident, incapacité totale, maladie (sur justificatif médical).

Le remboursement sera effectué uniquement sur demande écrite reçue avant le 28 février 2026, certificat médical ou justificatif à l'appui (employeur etc). En dehors de ces motifs, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement et ce pour quelque raison que ce soit.

● **Annulation de la part de l'organisation et conditions de remboursement**

En cas d'interdiction de tenue de l'évènement par les autorités administratives, l'organisation s'engage à rembourser les participants via le site du chronométrateur. Une retenue de 2€ sera effectuée pour compenser les frais engagés par l'organisation.

● **Ravitaillements**

Le trail se déroulera **en semi-autonomie**, cependant des points de ravitaillement seront prévus :

La RARAMURI 28 KM : 4 ravitaillements Km 7,5 - 18 - 23 et Arrivée

La SIERRA 18 KM : 3 ravitaillements Km 7,5 - 13 et Arrivée

La BARRANCA 13 KM : 2 ravitaillements km 7,5 et Arrivée.

Le TMT bénéficie du label Trail Runner Foundation.

Aucun gobelet plastique ou jetable ne sera disponible sur les courses.

Chaque participant devra apporter son propre gobelet.

La FFA recommande : d'être équipé et utiliser son propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...).

Règlement : Tara Muret Trail

● Récompenses

Un classement général et un classement par catégorie seront établis.

Seront récompensés uniquement, les trois premières femmes et les trois premiers hommes au classement général de chacune des 3 courses.

D'autres récompenses pourront être remises en fonction des inscriptions et du choix de l'équipe d'organisation.

La remise de prix se déroulera sur site le samedi 07 février 2026 dans la soirée

● Chronométrage et dossard

Une puce électronique, servant au chronométrage, est collée sur le dossard.

Pour l'ensemble des courses, le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles, les ceintures porte-dossards sont acceptées sous réserve de permettre une bonne visibilité du numéro de dossard lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant).

En cas d'abandon, le coureur devra remettre son dossard et la puce à n'importe quel signaleur.

Une **barrière horaire** est fixée à 20h30, après cette heure, le coureur devra remettre son dossard et la puce à n'importe quel signaleur. Le reste du parcours, s'il le souhaite, s'effectuera sous la responsabilité du coureur. Il pourra cependant se faire raccompagner en voiture jusqu'au point de départ depuis un point de ravitaillement.

● Matériel

Les courses s'effectuant en grande partie sur des sentiers et chemins pouvant être boueux et glissants, il est conseillé d'utiliser des chaussures de Trail.

Interdiction d'utiliser des bâtons sur les trois épreuves.

Matériel obligatoire :

- une couverture de survie,
- un sifflet,
- une lampe frontale (chargée).

Matériel conseillé :

- un téléphone (chargé avec le numéro des secours enregistré en favori),
- une veste de pluie.

il est à noter que les courses ayant lieu en partie de nuit, et en hiver, les participants devront être équipés en conséquence.

● Assurances

1) Dommages corporels ; assurance individuelle accident.

Règlement : Tara Muret Trail

Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du code du sport, l'organisation insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages.

Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de l'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que celui de non-licenciés de souscrire auprès de l'assureur de leur choix.

2) Dommages et responsabilité matériels.

Ni l'organisateur, ni l'assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans un signalement auprès de l'organisation avant 18h00 la veille de la course. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans le signaler à l'organisation (par mail ou le jour de la course avant 14h), sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être lisible lors de la course et placé sur l'avant du coureur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'organisation.

organisation.tmt@gmail.com

● Signalisation et balisage

Le balisage est assuré avec des piquets spécifiques ainsi que des panneaux fléchés. Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques.

Des serre-files seront présents pour sécuriser les courses. Ils assureront également le dé-balisage systématique.

● Sécurité

Un médecin sera présent sur la ligne de départ et d'arrivée.

Une équipe de secours avec véhicules ambulance sera également présente sur l'aire de départ/arrivée et sur le parcours.

● Remise des dossards

Elle aura lieu :

Règlement : Tara Muret Trail

1. Le vendredi 06/02/2025 de 10h à 19h à **Chullanka**, Zone commerciale Portet sur Garonne, 10 Boulevard de l'Europe, 31120 Portet-sur-Garonne.
2. Le jour de la course, samedi 07/02/2026, à partir de 12h et jusqu'à 30 minutes avant le départ des courses. **Salle Alizé** au Stade Colette BESSON (entre Lycée Aragon et Collège Bétance de Muret).

● Abandons

Les concurrents qui souhaitent abandonner, devront le faire savoir aux postes de ravitaillement ainsi qu'au contrôle des dossards ou à n'importe quel signaleur de l'organisation.

Un retour par un véhicule de l'organisation sera possible après le passage du dernier coureur et en fonction des disponibilités.

● Modification du parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment, le parcours, sans préavis. En cas de conditions météorologiques trop défavorables (ex : Débordement de la Garonne).

● Droit à l'image

Le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant.

● Pénalités et disqualifications

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- falsification de dossard ;
- absence de dossard ;
- pollution ou dégradations des sites traversés (Passer dans les champs cultivés, jets de détritus...) ;
- manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation ;
- utilisation d'un moyen de transport extérieur.

Le non-respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction. Les réclamations seront recevables jusqu'à 1 heure après l'arrivée du dernier coureur classé, directement auprès de l'organisation sur le site de départ/arrivée.

● Éthique de course

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

Règlement : Tara Muret Trail

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol ;
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation ;
- Profiter des paysages ;
- Respecter les zones autorisées au public ;
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

● Reconnaissance des parcours

Les parcours sont disponibles sur le site Internet ou OpenRunner. La reconnaissance des parcours n'est pas autorisée sur les portions privées.

● Acceptation du règlement

Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course. Il s'engage à suivre le parcours prévu. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.

● Loi Informatique et Liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

● Règlement animations enfants

Les inscriptions se font obligatoirement en ligne via Chronostart. Le tarif est de 1 euro.

Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de la course

Deux animations pour enfants seront proposées :

*15h00: Mini TARAS (2017-2019) pour 750m

*15h15 : Maxi TARAS (2011-2016) pour 1500m

Plusieurs modalités d'inscriptions sont possibles pour ces deux formats : l'enfant peut courir seul ou vous pouvez courir en famille en faisant une inscription par équipe de 2 à 4 personnes. Chacun des membres de l'équipe devra remplir les conditions d'âge minimum.

Il n'y a pas de classement ni de chronométrage.

Les enfants courant seuls doivent être accompagnés avant le départ puis à l'arrivée.

Un ravitaillement sera proposé aux enfants à l'arrivée.

Règlement : Tara Muret Trail

Nous attirons votre attention sur le fait **que les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents**. L'organisation prend en charge les enfants participant seuls uniquement pendant l'animation.

L'autorisation parentale devra être complétée sur le site Chrono-start lors de l'inscription de l'enfant.

Pour le confort de nos MINIS et MAXIS coureurs, merci de bien vouloir prévoir une tenue et des baskets adaptées à la course à pied. Des vêtements chauds pour l'après course sont également à prévoir.

Pensez à amener une éco-cup ou une gourde. Dans le cadre de notre engagement écologique, nous ne distribuons pas de gobelet.



TARAHUMARAS
ESPRIT D'ENDURANCE